

LA COUCOURDE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

Les échos du conseil

Le maire Jean-Luc Zanon rappelle au conseil que les agents municipaux bénéficient de titre de restaurant (chèques déjeuners) d'une valeur de 5€ dont 2.50€ à la charge de la commune. Depuis le 1^{er} décembre Esther Gallopin et Sony Jean-Louis font partis des effectifs, et le conseil propose de leur accorder ces chèques déjeuners (s'ils le souhaitent). Dans l'attente du Budget primitif 2021, il est demandé au conseil d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour le budget 2021, dans la limite d'¼ du budget 2020, soit 77 172€. Voté à l'unanimité. L'enquête publique du 10 novembre au 27 novembre relative au projet d'expertise d'un générateur de vapeur dans le bâtiment d'entreposage des générateurs de vapeur du CNPE de Cruas Meysse est terminée. Les communes situées dans un rayon de 2km sont concernées par cette expertise. Le conseil donne un avis favorable sur le projet d'expertise du générateur de vapeur de la centrale, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, sur la commune de Meysse. Le contrat de maintenance est renouvelé avec la société SPIE à compter du 1 janvier 2021 pour une durée de 6 ans. L'admission en non-valeur proposée par le comptable public de la trésorerie de Montélimar, pour un montant de 283,35€ est validée (année 2016-17-18-19 et 2020) majoritairement des repas de cantine impayés.